

### Le système de biotélévigilance

C'est un appareil d'appel à l'aide qui vous garantit de bénéficier d'une aide à domicile en cas d'urgence, 24h/24 et 7jours/7.

Grâce à la biotélévigilance, une personne seule, malade, âgée ou handicapée peut continuer à vivre chez elle en toute sécurité.

Depuis le 1er avril 2008, la commune de Berloz intervient, sous réserve des crédits disponibles, dans les frais de téléphone et de (bio)télevigilance ou de parlophone et/ou d'achat d'un téléfax, complémentaire à l'intervention provinciale de même nature.

Voici le règlement d'octroi de l'intervention de la commune de Berloz

La Province de Liège peut également accorder une participation dans les frais de location d'un appareil de biotélévigilance aux mêmes conditions.

Pour tout renseignement, contactez :

Commune de Berloz - Service population - 019 33 99 91 ó 95  
Rue Antoine Dodion 10 ó 4257 BERLOZ

Province de Liège - Administration Centrale Bureau 7.3.2.  
Place de la République Française, 1 - 4000 LIEGE 04/223.59.20 - ext. 240



Lors d'une chute, d'un malaise, d'un accident ou de tout autre problème, une seule pression sur l'émetteur, petit appareil porté au cou, au poignet ou en clip à la boutonnière, déclenche l'appel et met la personne directement en contact avec une centrale de biotélévigilance.

La centrale organise immédiatement les secours et l'aide adaptés au problème en contactant la famille, le voisin le médecin, les pompiers, la police ou toute autre personne désignée à cet effet.